

La Stratégie allemande de développement durable

Mise à jour 2021 – Résumé



Le gouvernement fédéral



Stratégie allemande de développement durable



La Stratégie allemande de développement durable

Mise à jour 2021 – Résumé

Avant-propos



Lors du Sommet de 2019 sur les objectifs de développement durable, le secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a proclamé une Décennie mondiale d'action. C'est que le monde risquait, et risque encore, de ne pas atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Tous les États sont appelés à redoubler d'efforts et de hardiesse dans la mise en œuvre du Programme. Aussi, le gouvernement fédéral a-t-il résolu, en actualisant la stratégie allemande de développement durable, de presser le pas sur la voie du développement durable, en Allemagne comme dans le cadre de la coopération internationale.

La pandémie de coronavirus a renforcé encore dans le monde entier la nécessité d'agir. Elle nous montre en effet que lorsqu'un seul même des objectifs mondiaux du développement durable – en l'occurrence l'objectif relatif à la santé – est menacé, les conséquences peuvent en être fatales pour tous les domaines de la vie et donc pour tous les autres objectifs du développement durable. C'est ainsi par exemple que la pandémie entrave notamment la lutte contre la pauvreté et la faim.

Mais ces temps difficiles font aussi prendre conscience que les enjeux mondiaux ne pourront être maîtrisés qu'au prix d'un effort mondial. C'est pourquoi il est si important que la Commission européenne ait présenté, avec le Pacte vert

européen, un modèle d'avenir sur lequel nous avons pris exemple pendant la présidence allemande du Conseil de l'UE. En matière de protection du climat, la Commission européenne veut faire de l'Europe, d'ici à 2050, le premier continent climatiquement neutre.

Pour atteindre les objectifs de la stratégie allemande de développement durable et du Programme 2030, nous devons nous engager sur la voie d'une transformation vraiment ambitieuse couvrant des secteurs essentiels comme l'énergie, l'économie circulaire, le logement, les transports, l'alimentation et l'agriculture. En Allemagne, nous voulons par l'actualisation de notre stratégie de développement durable, et notamment par l'éducation, la recherche et l'innovation, faire avancer le processus de transformation.

Il s'agit maintenant de poser les jalons pour la Décennie d'action. Ce n'est qu'ensemble que nous parviendrons à une Allemagne durable.

Angela Merkel
Chancelière fédérale



Poser maintenant les jalons pour la décennie d'action

Résumé de la Stratégie allemande de développement durable Mise à jour 2021

Le gouvernement fédéral a adopté le 10 mars 2021 une **ample mise à jour de la stratégie allemande de développement durable**. Ce **résumé** fournit une vue d'ensemble des éléments essentiels de la stratégie telle qu'elle se présente au 15 décembre 2020.

I. Décennie d'action

Programme 2030

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté le 25 septembre 2015 à New York par les chefs d'État et de gouvernement des 193 États membres des Nations Unies (ONU). Le Programme 2030, avec ses **17 objectifs de développement durable (ODD)**, constitue le fondement de la politique de développement durable du gouvernement fédéral. En septembre 2019, les chefs d'État et de gouvernement ont constaté lors du Sommet sur les objectifs de développement durable réuni à New York que les ODD ne pourront être atteints en 2030 si les tendances actuelles se maintiennent. Le fait que le changement climatique, l'extinction des espèces et la croissance de la consommation de ressources naturelles se heurtent à des limites planétaires est tout aussi manifeste que la nécessité de résoudre les problèmes d'équité entre les générations et entre les régions.

Aussi les Nations Unies ont-elles lors du Sommet sur les ODD proclamé pour la **décennie à venir** une **Décennie d'action**, la «*Décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable*».

Ce n'est que si la communauté internationale de même que chaque État renforcent sensiblement le rythme et le niveau d'ambition de la mise en œuvre du Programme 2030 que les ODD pourront encore être atteints.

La mission est claire : nous devons dès maintenant poser les jalons d'une décennie de développement durable !

Coronavirus

Plus nettement encore que la crise financière de 2008, la pandémie de coronavirus a montré à quel point nos sociétés, quel que soit leur niveau de développement, sont vulnérables aux chocs dans tous leurs éléments.

Il n'a fallu qu'un rien de temps à la pandémie de coronavirus pour bouleverser les modes de vie en Allemagne et dans le monde entier. La lutte contre sa propagation exige d'imposer à la vie publique, à l'économie, à chacune et chacun, des restrictions jusque-là inconcevables.

Les **mesures politiques prises en réponse à la crise du coronavirus** doivent au niveau national, européen et international **s'orienter sur le Programme 2030** et ses objectifs mondiaux de développement durable, et notamment faire du principe «*ne laisser personne de côté*» consacré dans le Programme 2030 un impératif d'action.

De ce fait, la mise à jour de la stratégie allemande de développement durable inclut aussi les mesures que le gouvernement fédéral a arrêtées face à la pandémie et par lesquelles il entend en même temps consolider les fondements d'un avenir durable en Allemagne, en Europe et dans le monde.

II. Poser maintenant les jalons du développement durable – à tous les niveaux

1. Niveau international

Plus de cinq ans après l'adoption du Programme 2030, après la fin du premier cycle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable (HLPF) des Nations Unies et eu égard aux résultats du premier Rapport mondial sur le développement durable (GSDR), il y a lieu de dresser un bilan préoccupant : indépendamment même de la pandémie de coronavirus et de ses répercussions, les défis mondiaux auxquels les systèmes économiques, sociaux et écologiques ont à faire face sont d'une actualité plus pressante que jamais. **Ce qui a été fait jusqu'à présent est loin de suffire pour s'engager sur la voie d'un développement durable.**

Le gouvernement fédéral mise sur l'action multilatérale et sur les démarches multilatérales pour mettre en œuvre dans toute son universalité le Programme 2030 en un effort conjoint avec des partenaires internationaux. Ceci inclut, dans différents domaines du Programme 2030, tant des accords internationaux contraignants que d'autres formes de coopération internationale, un renforcement des organisations internationales de même que des alliances stratégiques et des partenariats thématiques.

Forum politique de haut niveau (HLPF)

Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable (HLPF) assume depuis 2016 une fonction de forum central d'échange et de discussion sur les progrès mondiaux de la mise en œuvre du Programme 2030. L'élément clé du HLPF est constitué par les Rapports Nationaux Volontaires (VNR) présentés par les pays sur leurs mesures de mise en œuvre du Programme 2030.

L'Allemagne s'engage en faveur de la transparence dans les rapports sur la mise en œuvre du Programme 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable. Au mois de juillet 2016, elle a été l'un des premiers pays à rendre compte, dans le cadre d'un Rapport National Volontaire, de la mise à jour de sa stratégie nationale de développement durable. Elle a annoncé aux Nations Unies pour juillet 2021 la présentation au HLPF d'un deuxième Rapport National Volontaire. Ce rapport se basera sur la présente mise à jour de la stratégie allemande de développement durable et présentera les efforts et les plans nationaux de mise en œuvre.

Mission de la politique étrangère

La politique étrangère allemande contribue de manière déterminante à la mise en œuvre du Programme 2030 et à la promotion du développement durable au niveau international.

En application des lignes directrices « Prévenir les crises, gérer les conflits, promouvoir la paix », c'est sur le principe de l'interdépendance mutuelle de la paix, de la sécurité et du développement que s'oriente la politique étrangère allemande. C'est pourquoi la politique étrangère allemande mise sur une résolution durable des conflits faisant appel au concours de tous les acteurs, et traite les aspects du développement durable mondial notamment dans le cadre d'initiatives et de projets portant sur la paix et la stabilité, l'inégalité de même que la diplomatie dans le domaine du climat et de l'eau. Il est en outre important que les contributions à la mise en œuvre des ODD soient basées sur les droits humains, et qu'elles s'insèrent donc dans les obligations fondamentales existant en matière de droits humains. En effet, la réalisation des droits humains pour tous est un élément central du développement durable dans le monde entier.

Les organisations internationales et l'approche multilatérale (voir l'« Alliance pour le multilatéralisme »), de même que l'étroite collaboration avec les partenaires au sein d'une communauté de valeurs et d'intérêts, jouent un rôle important dans la poursuite de progrès mondiaux du développement durable. La politique étrangère de l'Allemagne a aussi œuvré en faveur du développement durable au niveau multilatéral pendant son mandat au Conseil de sécurité des Nations Unies en 2019/2020. C'est ainsi que l'Allemagne a ciblé, par son engagement pour le thème « Climat et sécurité », les risques que le changement climatique entraîne pour la sécurité des populations et des États, et a introduit une résolution sur les violences sexuelles dans les conflits (résolution 2467). L'engagement pour les droits humains et le renforcement de la participation des femmes relèvent également d'une conception globale de la sécurité. À l'avenir, les jeunes devront eux aussi être impliqués de façon croissante dans les processus de prévention des crises et de paix. C'est ainsi que sous la présidence allemande du Conseil de sécurité des Nations Unies, la résolution 2535 a réaffirmé le programme « Jeunes, paix et sécurité » et souligné le rôle des jeunes militantes et militants pacifistes.

Mission de la coopération au développement

Le Programme 2030, avec les 17 ODD et les principes d'action définis dans son préambule (les « 5 P » : population, planète, prospérité, paix, partenariat), constitue le **fil directeur de la coopération au développement du gouvernement fédéral**.

Deuxième donateur public au monde pour la coopération au développement, l'Allemagne apporte une contribution essentielle à la réalisation des ODD dans les pays partenaires. En 2019, les prestations publiques allemandes de coopération au développement ont totalisé 21,6 milliards d'euros, soit 0,61 % du revenu national brut allemand.

La pandémie de coronavirus remet toutefois en cause dans de nombreux domaines les progrès atteints dans la réalisation des objectifs de développement durable. Aussi le gouvernement fédéral maintiendra-t-il en 2021 le soutien ample et ciblé qu'il accorde aux pays partenaires dans leur lutte contre les répercussions de la pandémie de coronavirus. L'objectif des différents programmes est de permettre un redressement économique orienté sur la durabilité.

Mesures contre la pandémie de coronavirus

L'Allemagne apporte au niveau multilatéral, avec d'autres partenaires internationaux, un concours décisif à la plateforme mondiale d'élaboration et de distribution mondiale de vaccins, médicaments et produits de diagnostic contre le COVID 19 (l'« accélérateur ACT »); l'initiative fait suite à un engagement du G20 en date du 26 mars 2020. Dans ce cadre, les contributions allemandes notamment à l'OMS et à des instruments multilatéraux tels que l'Alliance du vaccin Gavi et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et la malaria sont augmentées de façon ciblée.

Le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) a lancé dès avril 2020 un vaste « programme d'urgence COVID 19 » et réaffecté à la réaction immédiate à la crise plus d'un milliard d'euros inscrits à son budget. En outre, la deuxième révision du budget fédéral de 2020 a augmenté de 1,55 milliard d'euros la dotation du BMZ. Les fonds sont consacrés à l'assistance aux pays partenaires par des actions portant sur le diagnostic, la formation, l'eau et les mesures sanitaires ainsi que par des fournitures de matériel. Le gouvernement fédéral aide par ailleurs les pays partenaires à fort taux de pauvreté à atténuer les conséquences économiques de la pandémie par des programmes de protection sociale et des transferts directs de fonds.

Le ministère fédéral des Affaires étrangères a dégagé, en réaction au Plan mondial d'aide humanitaire du Secré-

taire général des Nations Unies, 450 millions d'euros supplémentaires pour l'aide humanitaire.

Dans le cadre de l'Initiative internationale pour le climat du ministère fédéral de l'Environnement (BMU), le gouvernement fédéral a par ailleurs lancé en juillet 2020 un train de mesures (« Corona-Response-Paket ») d'un montant initial de 68 millions d'euros au total. Il s'agit d'une part d'aider les pays partenaires à atténuer les effets immédiats de la pandémie de coronavirus, d'autre part d'associer redémarrage économique et stabilisation sociale avec protection du climat et biodiversité, notamment par des mesures d'aide immédiate aux réserves naturelles et aux points chauds de haute diversité ainsi que par l'assistance de conseillers et conseillères économiques dans de nombreux pays partenaires de l'initiative IKI.

2. Niveau européen

Dans une période de mutation fondamentale de l'environnement mondial due à des circonstances telles que le changement climatique, la transformation numérique, l'instabilité géopolitique et maintenant la lutte contre la pandémie de coronavirus, la coopération européenne est plus indispensable que jamais. En mettant résolument en œuvre le Programme 2030, l'UE peut contribuer de manière significative à résoudre à long terme les défis mondiaux. Sur le plan international, l'Europe doit être synonyme de l'ordre du droit, de l'innovation et de la durabilité (discours de la chancelière fédérale Angela Merkel au Parlement européen le 8 juillet 2020 à Bruxelles).

La **Commission européenne** a donné au début de la nouvelle législature (2019-2024) une nette priorité au développement durable. Elle a annoncé qu'elle mettrait le Programme 2030 au centre de la politique de l'UE et qu'elle en ferait le critère déterminant de son action interne et externe.

Pacte vert

La Commission a par ailleurs présenté avec le Pacte vert européen un **nouveau modèle européen d'avenir** appelé à faire de l'Europe, d'ici à 2050, un continent climatiquement neutre et préservant les ressources, avec une société équitable et prospère et avec une économie moderne, compétitive et efficace dans l'utilisation des ressources, tout en veillant à ce que le changement soit socialement viable (« transition juste »).

Mise en œuvre du Programme 2030

Le développement durable est déjà un objectif consacré par le **traité sur l'Union européenne**. Il revient donc à l'UE de concrétiser la signification du Programme 2030 pour sa politique. La Commission européenne a présenté en novembre 2020 son concept pour la gestion et la réalisation des ODD (« Delivering on the UN's Sustainable Development Goals – A comprehensive approach », Réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies – Une approche globale).

L'Allemagne a placé sa **présidence du Conseil de l'UE** sous le signe de la durabilité et l'a aussi utilisée pour faire avancer le plus possible les dossiers essentiels apportant une contribution au développement durable. Il s'agit notamment, dans le cadre du Pacte vert européen, de la législation sur le climat, de la stratégie en faveur de la biodiversité et de la stratégie pour les forêts, du plan d'action pour l'économie circulaire et de la stratégie durable en matière de produits chimiques, et, dans le domaine alimentaire, de la stratégie « De la ferme à la table », ainsi que du domaine Transformation numérique et durabilité. Les dépenses effectuées dans le cadre financier pluriannuel de l'UE et l'instrument pour la relance « Next Generation EU » doivent contribuer pour 30 % au moins de leur montant total aux objectifs climatiques de l'UE.

Le gouvernement fédéral coopère étroitement avec les administrations d'autres États européens sur le développement durable. Il est membre du **Réseau européen pour le développement durable ESDN** (European Sustainable Development Network).

3. Niveau national

En Allemagne aussi, les effets massifs de la pandémie de coronavirus sont venus se superposer aux contraintes résultant déjà de la nécessité d'agir pour la réalisation des objectifs mondiaux de développement durable d'ici à 2030, exacerbant ainsi ces contraintes dans de nombreux domaines.

L'objectif explicite du gouvernement est de ne pas seulement réagir à la pandémie de coronavirus, mais de mettre rapidement l'Allemagne sur la voie d'une croissance durable et d'impulser ainsi la modernisation par l'innovation pour que l'Allemagne émerge plus forte encore de la crise.

Plan de relance et plan pour l'avenir

Le **plan de relance** du gouvernement fédéral arrêté le 12 juin 2020 couvre pour les années 2020 et 2021 un volume financier de 130 milliards d'euros. Il inclut des mesures de

gestion de la crise et de relance, un plan pour l'avenir et des mesures par lesquelles l'Allemagne entend assumer sa responsabilité internationale.

Des mesures visant à des effets conjoncturels à court terme ont été mises en œuvre au plus vite pour garantir la survie des entreprises et des services sociaux, sauvegarder les emplois et prévenir les situations de détresse et de crise.

Les mesures du **plan pour l'avenir** ont une perspective à long terme. Le plan pour l'avenir, dont le volume est de 50 milliards d'euros, vise à soutenir la modernisation de l'Allemagne et son rôle d'exportateur mondial de technologies de pointe grâce notamment à des investissements dans le numérique et les technologies climatiques.

Les mesures du plan pour l'avenir

On peut regrouper les mesures du plan pour l'avenir dans les catégories suivantes : (1) promotion de la transition de la mobilité, (2) transition énergétique et réalisation des objectifs climatiques, (3) investissements dans le numérique, (4) promotion de l'éducation, de la formation et de la recherche, (5) renforcement du système de santé publique/protection contre les pandémies.

D'autres éléments importants comme la stratégie nationale en matière d'hydrogène, le plan d'avenir pour les hôpitaux et le dispositif européen SURE d'aide au financement du chômage partiel ont été lancés dès 2020. Par un programme d'appui à la recherche vaccinale allemande, la Fédération soutient la mise au point d'un vaccin efficace et sûr.

Des préparatifs sont encore en cours pour toute une série de mesures (notamment aménagement des infrastructures de recharge automobile, promotion de la recherche et du développement dans le domaine de l'électromobilité et de la fabrication de cellules de batteries, apport de capitaux à la société allemande des chemins de fer Deutsche Bahn AG par la Fédération, investissements pour la promotion de la numérisation).

III. La stratégie allemande de développement durable

1. Le développement durable, principe directeur

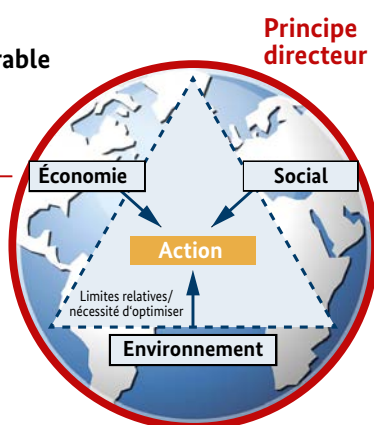
Se conformer au principe directeur du développement durable, c'est pour le gouvernement fédéral œuvrer par sa politique pour à la fois **répondre aux besoins de la génération actuelle et des générations futures** – en Allemagne comme dans toutes les parties du monde – et leur permettre de vivre dans le plein épanouissement de leur dignité.

Les trois piliers du développement durable

Limites absolues :

Préservation des ressources naturelles à l'échelle mondiale

Une vie digne pour tous



Ceci requiert un **développement économiquement performant, socialement équilibré et écologiquement responsable**, où la **finitude des ressources de notre planète** s'associe à l'aspiration d'**une vie digne pour tous** (une vie sans pauvreté ni faim, une vie où chacun puisse déployer pleinement son potentiel dans la dignité et l'égalité) pour définir les **ultimes limites**.

Les 17 objectifs mondiaux de développement durable (ODD)

Le **Programme 2030 constitue le fondement de la stratégie allemande de développement durable**. À partir du concept des trois dimensions (économique, sociale, environnementale) établi depuis la première conférence des Nations Unies pour le développement durable en 1992 à Rio de Janeiro, le Programme 2030 définit depuis 2015 un total de 17 objectifs de développement durable (ODD). Ces objectifs portent sur des thèmes aussi divers que la lutte contre la pauvreté et la faim, le travail décent, la croissance économique ou les mesures de protection climatique. Les 17 objectifs, avec leurs 169 cibles, montrent toute l'ampleur du concept de développement durable.

Les principes de durabilité de la stratégie allemande de développement durable

Pour concrétiser encore le rôle de critère de l'action gouvernementale joué par le développement durable, le gouvernement fédéral a fixé en 2018 **six principes de durabilité**. Ces principes doivent être respectés par les ministères lors de la configuration des mesures à prendre dans les différents domaines politiques. Ils décrivent la teneur d'une politique durable et sont utilisés par les ministères notamment dans le cadre de l'analyse d'impact des lois en matière de développement durable.

Les principes de durabilité de la stratégie

- (1.) Appliquer systématiquement le développement durable en tant que principe directeur dans tous les domaines et pour toutes les décisions
- (2.) Assumer des responsabilités au niveau mondial
- (3.) Préserver les ressources naturelles nécessaires à notre existence
- (4.) Renforcer la gouvernance durable
- (5.) Préserver et améliorer la cohésion sociale dans une société ouverte
- (6.) Faire de l'éducation, de la science et de l'innovation les moteurs d'un développement durable

(voir plus loin la vue d'ensemble du système de gestion durable)

Objectif

Le gouvernement fédéral poursuit en vue d'un avenir durable en Allemagne un objectif positif et de grande ampleur.

Objectif

Une «*Allemagne durable*» doit être un pays de progrès, d'innovation, d'ouverture, où il fait bon vivre.

Elle se distingue par sa qualité de vie et son efficacité en matière de protection environnementale. Elle intègre, elle est inclusive et ne marginalise pas, elle offre à toutes et tous des perspectives d'égalité de participation dans tous les domaines et à tous les niveaux. Elle assume ses responsabilités internationales.

(Stratégie allemande de développement durable, version 2016)

2. Origine et développement de la stratégie

L'Allemagne a **depuis 2002** déjà une stratégie nationale de développement durable. La stratégie a été présentée à l'occasion du Sommet mondial des Nations Unies pour le développement durable à Johannesburg. À partir de 2004, la stratégie a fait l'objet d'une révision tous les quatre ans (rapports de situation du gouvernement fédéral de 2004, 2008 et 2012).

Depuis 2015, c'est le **Programme 2030** avec ses 17 ODD qui constitue le **fondement** de la politique de développement durable du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral a donc remanié en profondeur la stratégie de développement durable à la lumière du Programme 2030, adoptant le 11 janvier 2017 une nouvelle version de la stratégie allemande de développement durable, qui a été actualisée le 7 novembre 2018.

3. Mise à jour 2021 de la stratégie allemande de développement durable

Dans la présente mise à jour 2021 de la stratégie, le gouvernement présente les activités qui ont été menées depuis le début de la 19^e législature en vue de la **mise en œuvre de la stratégie** et les autres mesures prévues.

La mise à jour jette le fondement du renforcement de la politique de développement durable requise pour la décennie d'action (2020-2030) proclamée par le Secrétaire général des Nations Unies. La stratégie mise à jour souligne la nécessité de faire preuve d'ambition, notamment dans certains **domaines de transformation** essentiels. Ceci implique une **plus grande cohérence** dans l'action politique. En même temps, une attention particulière revient au rôle capital des acteurs sociaux des milieux politiques, scientifiques, économiques, syndicaux et associatifs dans ce qui doit être une **alliance pour le développement durable**.

4. Processus de dialogue

La mise à jour de la stratégie a été préparée par un vaste processus de dialogue mené surtout avec la communauté des professionnels, mais aussi avec les citoyennes et les citoyens.

Une **série de débats** a commencé dès le 29 octobre 2019 à Berlin, suivie jusqu'en février 2020 par des conférences régionales rassemblant à Stuttgart, Norderstedt et Bonn près de 1 400 citoyennes et citoyens. Dans cette première phase, quelque 400 contributions orales et écrites ont été recueillies pendant et après ces manifestations. L'avant-projet de mise à jour de la stratégie a été publié le 1er octobre 2020. Le 15 octobre 2020, le gouvernement fédéral a mené une

consultation avec un large public d'acteurs (le « Forum durabilité 2020 »).

Par ailleurs, l'avant-projet a suscité jusqu'à la fin octobre 2020 des avis parfois très amples et très détaillés de la part d'environ 360 personnes, institutions, associations et organisations. L'avant-projet de mise à jour de la stratégie a alors été remanié sur cette base. Les **avis** destinés à être publiés l'ont été à www.dialog-nachhaltigkeit.de.

Le gouvernement fédéral considère la **stratégie allemande de développement durable** non pas comme un ouvrage achevé qui ne sera pas modifié de sitôt, mais **comme un processus**. La stratégie est un « document vivant » que le gouvernement fédéral met à jour et vérifie en permanence et adapte à l'évolution de la situation.

Le développement durable ne requiert pas que l'action de l'État. Pour la mise en œuvre du Programme 2030, c'est outre l'**action de tous** les échelons de la politique l'engagement des **acteurs** sociaux ainsi que des citoyennes et des citoyens qui est nécessaire.

5. Contenus de la stratégie

a) Indicateurs et objectifs

La stratégie comporte maintenant, en tant qu'instrument de pilotage, **75 indicateurs et objectifs dans 39 domaines**. Pris ensemble, ils reflètent la situation du développement durable et constituent la base de l'action future dans le cadre de la stratégie.

La révision 2017 de la stratégie allemande de développement durable a aligné les indicateurs sur les 17 ODD et leur a donné une orientation plus internationale. Les indicateurs de la stratégie représentent des thèmes particulièrement importants pour l'Allemagne dans la mise en œuvre du Programme 2030. À chacun des ODD correspond au moins un objectif politique lié à un indicateur ; il identifie l'action pertinente requise dans le domaine en question, sans prétendre le présenter dans son intégralité.

Les indicateurs de la stratégie constituent des « **indicateurs phares** ». Ils font ressortir de manière exemplaire un thème particulièrement important ou une activité remarquable dans le domaine d'un ODD, et dans certains cas ils servent aussi d'introduction à des systèmes d'indicateurs et à des statistiques plus amples (exemples : indicateurs de la stratégie relatifs à la pauvreté et à l'inégalité ou à la diversité biologique, statistiques de la criminalité).

L'**Office fédéral de la statistique**, instance indépendante, rend compte en détail tous les deux ans, dans le cadre du rapport sur les indicateurs, de l'évolution des indicateurs

nationaux du développement durable ; cette mission lui est assignée par la stratégie. Des symboles météorologiques indiquent dans quelle mesure il est vraisemblable qu'un objectif donné sera atteint.

État des indicateurs



L'objectif sera (presque) atteint



La situation évolue dans le bon sens, mais 5 à 20 % de l'objectif ne sera pas atteint



La situation évolue dans le bon sens, mais un écart de plus de 20 % persistera



La situation évolue dans le mauvais sens

La nouvelle version de la stratégie introduit toute une série de **nouveaux indicateurs**.

Nouveaux indicateurs de la stratégie

La stratégie intègre les nouveaux indicateurs suivants : prévention mondiale des pandémies – indicateur 3.3, femmes aux postes de direction dans la fonction publique de la Fédération – indicateur 5.1.c, part des pères dans le salaire parental – indicateur 5.1.d, déploiement des infrastructures à large bande – indicateur 9.1.b, patrimoine culturel/amélioration de l'accès au patrimoine culturel – indicateur 11.4, protection mondiale des sols – indicateur 15.3.b. En renforçant la dimension mondiale des indicateurs, le gouvernement fédéral répond à des suggestions formulées dans le cadre du dialogue préparant la mise à jour de la stratégie.

Par rapport à 2018, on observe une série de changements dans les **indicateurs à la traîne**, c'est-à-dire les indicateurs pour lesquels il est probable que les objectifs ne seront pas atteints.

On observe de nettes améliorations pour les indicateurs 7.2.a (part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie), 8.2.c (endettement) et 11.1c (densité de population), mais au contraire des dégradations (indicateurs maintenant « à la traîne ») pour les indicateurs 12.1.bc (solicitation mondiale de l'environnement par la consommation des ménages privés) et 11.2.a (consommation finale d'énergie du transport de marchandises). Dans le domaine des indicateurs à la traîne, l'évaluation a changé pour six indicateurs, trois s'améliorant et trois se dégradant.

b) Domaines de transformation

Lors du dialogue, il a été suggéré de mieux prendre en compte dans la stratégie allemande de développement durable les domaines dits « de transformation ». Ces domaines de transformation portent sur plusieurs objectifs du Programme 2030 et en soulignent l'interaction. Sur la base de ces suggestions, le gouvernement fédéral considère qu'il est particulièrement important pour l'accomplissement du Programme 2030 que des progrès soient réalisés dans les domaines qui suivent.

- (1) Le domaine de transformation Bien-être humain et capacités, justice sociale associe les ODD 1, 3, 4, 5, 8, 9 et 10.

Pour pouvoir parvenir au bien-être humain dans le monde entier, il est impératif de respecter les droits humains, de rémunérer le travail de façon appropriée, d'instaurer la protection sociale, de combattre les inégalités fondées sur le sexe et de modifier les structures sociales qui empêchent les catégories marginalisées de la population et les minorités de vivre leur vie comme elles l'entendent. L'objectif est de prêter attention à ces aspects également tout au long des chaînes de valeur mondiales.

Depuis bien avant la pandémie de coronavirus, il est patent que santé et bien-être sont absolument essentiels. Les approches interdisciplinaires qui considèrent la santé humaine dans le contexte de la santé des animaux et de l'environnement gagnent en importance. C'est pourquoi le gouvernement fédéral soutient l'approche « Une seule santé » et protège dans le cadre de la coopération au développement la santé des animaux domestiques et sauvages de même que la biodiversité et les habitats naturels.

L'éducation, la science et la recherche constituent la base d'une vie autonome et responsable et ouvrent la voie à la réalisation de tous les objectifs de développement durable.

- (2) Le domaine de transformation Transition énergétique et protection climatique (ODD 7 et 13) requiert une démarche intégrée fondée sur la protection du climat.

L'adoption du programme de protection du climat à l'horizon 2030 et la loi fédérale sur la protection du climat ont constitué d'importants jalons sur la voie de la réalisation du plan de protection du climat pour 2050 et des objectifs climatiques européens contraignants à l'horizon 2030. Une transformation durable exige de réduire de moitié la consommation d'énergie d'ici à 2050. Il faut découpler la consommation d'énergie de la croissance économique. L'approvisionnement en énergie doit contribuer à l'objectif de la neutralité carbone en 2050 en se basant de plus en plus sur les énergies renouvelables. Ceci permettra aussi de générer de nouveaux po-

tentiels de création de valeur pour l'économie et l'industrie en Allemagne.

- (3) Le domaine de transformation Économie circulaire (ODD 8, 9, 12) tient compte de l'impératif de découpler la croissance de la consommation de ressources naturelles. La consommation et la production doivent s'inscrire dans le cadre de la finitude des ressources planétaires.

Ceci concerne tant la consommation individuelle que la transformation des modèles de création de valeur sur lesquels se base notre production. Efficacité des ressources, économie circulaire et chaînes d'approvisionnement durables constituent ici des impératifs tout autant que la prévention et l'élimination responsable des déchets. Les acteurs politiques et législatifs doivent, dans le cadre de la fonction d'orientation qui leur revient, inciter à une gestion durable des ressources naturelles.

- (4) Le domaine de transformation Construction durable et conversion du trafic concerne la construction et le bâtiment de même que le secteur des transports. Il présente des liens avec les ODD 7, 8, 9, 11, 12 et 13.

Là aussi, il existe des effets de synergie avec d'autres domaines du développement durable. Le domaine de la construction et du bâtiment est, avec ses processus en amont et en aval, intimement lié à d'autres domaines de transformation.

Les exigences relatives à la construction durable englobent l'efficacité énergétique et la neutralité climatique, la protection de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et l'utilisation de matières premières renouvelables, la réduction de l'occupation des sols, un approvisionnement durable en produits et services de même que le respect des droits humains tout au long de la chaîne d'approvisionnement et la sauvegarde de la santé et du confort des utilisateurs.

Toutes ces exigences doivent faire l'objet d'une approche interministérielle et intersectorielle. Eu égard au fait que 40% environ des émissions de gaz à effet de serre sont, compte tenu de tous les aspects, imputables au secteur du bâtiment, le gouvernement fédéral va promouvoir davantage encore la construction durable et climatiquement neutre et élaborer en 2021 un plan d'action interministériel.

La conversion du trafic ne pourra réussir que si la mobilité est reconnue comme un élément indispensable de la vie sociale auquel toutes et tous doivent continuer d'avoir accès. En même temps, la mobilité doit de plus en plus tenir compte des aspects de la protection de l'environnement et du climat. Pour accompagner ce processus en faveur du développement durable, le gouvernement fédéral a mis en place en septembre 2018 une plateforme

nationale «Avenir de la mobilité» (NPM). Un autre levier puissant est la tarification du CO₂, qui intervient aussi dans le secteur des transports depuis le début de l'année 2021. En réponse à l'évolution des besoins en matière de mobilité et au rôle du secteur des transports dans la protection climatique, il est impératif notamment qu'innovations technologiques et développements dans le domaine des moteurs et carburants alternatifs parviennent rapidement à la maturité commerciale.

- (5) Pour que des progrès puissent être réalisés dans le domaine de transformation Systèmes agroalimentaires durables (qui présente des liens avec les ODD 2, 3, 12 et 15), c'est une perspective globale de cette thématique qui s'impose. Le terme «système agroalimentaire» décrit les corrélations et interdépendances complexes entre le mode de production des matières premières agricoles, leur traitement, leur transport et la consommation et l'utilisation de denrées alimentaires. Le gouvernement fédéral soutient l'approche intégrée que poursuit l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et œuvre pour développer en conformité avec les ODD les systèmes agroalimentaires en Allemagne et dans l'UE.

Dans la pratique, ceci revient à unir dans une même réflexion les politiques agricoles, alimentaires, sanitaires, environnementales et climatiques nationales, européennes et internationales et à mettre en œuvre cette démarche également dans la conception de stratégies et de mesures. L'objectif poursuivi est d'assurer un approvisionnement suffisant et varié en denrées alimentaires sûres et abordables ainsi qu'une alimentation saine pour toutes les populations du monde, de sauvegarder en même temps l'environnement et le climat, d'améliorer l'élevage, de respecter les droits des productrices et producteurs et d'améliorer leurs conditions de travail et de vie, et de préserver le monde rural avec les espaces économiques et vitaux attrayants qu'il offre.

- (6) Un environnement exempt de substances toxiques est le fondement de la santé tant physique que psychique et du bien-être. Ce domaine de transformation cible, outre tous les ODD concernant l'écologie (6, 13, 14, 15), également certains objectifs d'ordre social (ODD 3 et 11) et se répercute aussi de manière indirecte sur des objectifs économiques (en particulier ODD 8).

Le gouvernement fédéral considère que pour parvenir à un environnement exempt de substances toxiques, des approches essentielles résident notamment dans le système d'évaluation Construction durable (BNB) de même que dans le droit environnemental, au carrefour des dispositions régissant les produits chimiques, l'eau, les immissions et les déchets. En outre, des actions ciblées de communication s'imposent pour sensibiliser le public aux conséquences des choix de consommation.

Le gouvernement fédéral a cerné pour les différents domaines de transformation des mesures destinées à réaliser d'importants progrès.

c) Liaison systématique entre ODD, mesures, indicateurs et objectifs

La stratégie allemande de développement durable situe le **cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 en Allemagne, par l'Allemagne et avec l'Allemagne.**

Le chapitre C) de sa version intégrale, dont la structure décline les 17 ODD, présente pour chacun d'eux une synthèse des priorités politiques de même que des mesures exemplaires en vue de sa réalisation.

Des mesures en Allemagne, par l'Allemagne, avec l'Allemagne

La structure des mesures présentées déploie trois niveaux :

- le premier niveau expose les mesures qui ont des effets **en Allemagne,**
- le deuxième niveau les mesures prises **par l'Allemagne** qui ont des effets mondiaux, notamment activités en faveur de biens publics mondiaux, c'est-à-dire du bien-être mondial,
- le troisième niveau concerne le soutien concret apporté à d'autres pays, c'est-à-dire la conduite d'actions conjointement **avec l'Allemagne,** en particulier dans le cadre de la coopération internationale bilatérale.

Cette structure s'explique par le fait que le gouvernement fédéral apporte des contributions de nature tant nationale qu'internationale à la réalisation des objectifs du Programme 2030. Ceci concerne les ministères avec toute l'étendue de leur gamme d'action (notamment stratégies ministérielles, programmes, projets, législation, mesures de promotion).

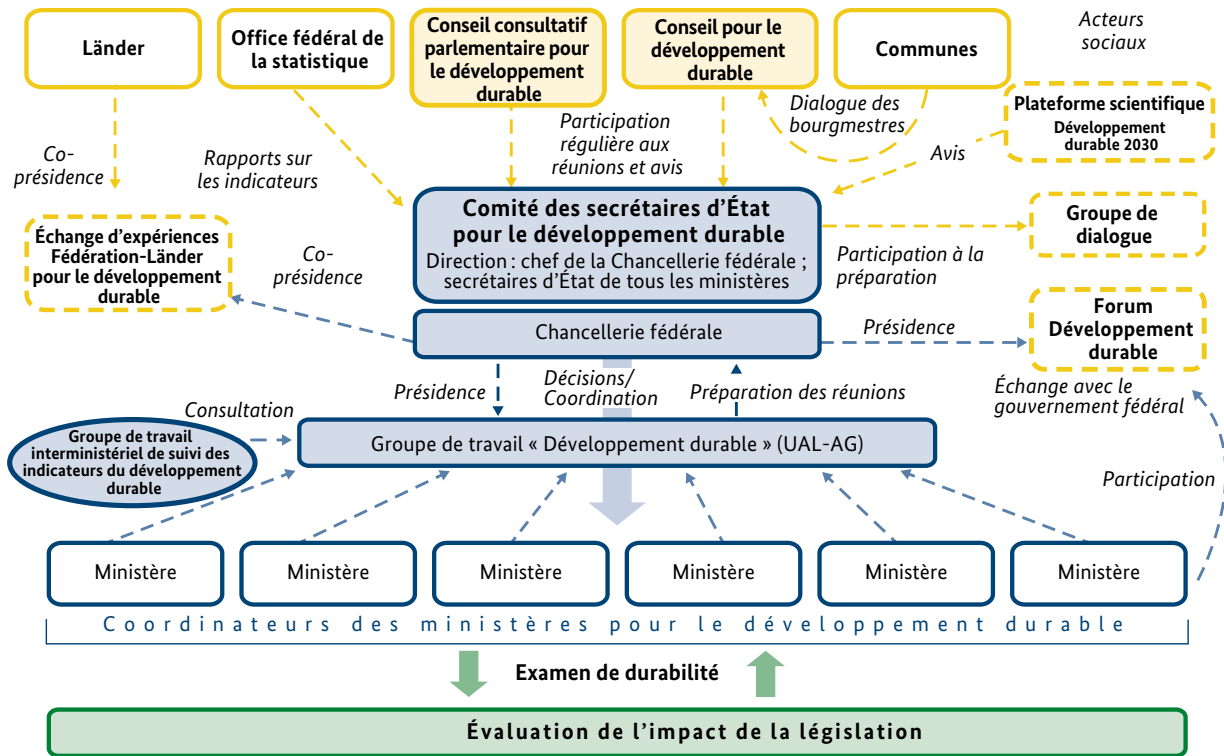
Indicateurs et objectifs

Chaque mesure est suivie d'une présentation des indicateurs fixés dans le cadre de la stratégie de développement durable avec les objectifs poursuivis (voir plus haut). Après chaque indicateur, les activités menées par le gouvernement fédéral pour la réalisation des objectifs correspondant à l'indicateur sont décrites. Ceci met en évidence l'effet de pilotage exercé par la stratégie.

Le gouvernement fédéral attache – en conformité avec les exigences ressortant notamment d'un rapport sur la stratégie présenté en 2018 par des experts internationaux (examen par les pairs) – une importance particulière aux mesures correspondant aux indicateurs pour lesquels il n'est pas encore certain que les objectifs seront atteints. Ces présentations reposent sur le traitement des indicateurs « à la traîne » dans le cadre de la réunion de décembre 2019 du Comité des secrétaires d'État pour le développement durable.

Les 75 objectifs de la stratégie constituent un ensemble. Même si dans la stratégie ils sont présentés individuellement, ils sont liés par des corrélations et interdépendances diverses. Les six secteurs de transformation décrits ci-dessus présentent une grande importance pour la réalisation des objectifs. Toute amélioration a d'une part des effets sur plusieurs ODD ou plusieurs indicateurs de la stratégie, et d'autre part il est en même temps possible de résoudre des conflits d'objectifs qui jusqu'ici entravaient les progrès.

IV. Institutions et compétences



a) Mission de la Chancellerie fédérale et des ministères

Le développement durable touche à tous les champs d'action de la politique.

Étant donné l'importance de cette mission transversale, la stratégie allemande de développement durable relève directement de la **Chancellerie fédérale**. Elle est donc l'affaire du chef, en l'occurrence de la cheffe.

Ceci n'affecte pas la compétence des **ministères** pour la mise en œuvre de la stratégie de développement durable et du Programme 2030 dans leurs domaines politiques respectifs. Indépendamment des compétences et attributions concrètes, la réalisation des objectifs de la stratégie allemande de développement durable relève de la responsabilité conjointe de tous les ministères.

b) Comité des secrétaires d'État pour le développement durable

Le Comité des secrétaires d'État pour le développement durable est chargé, sous la direction du chef de la Chancellerie fédérale, de **coordonner** la stratégie.

Le Comité des secrétaires d'État actualise la stratégie et veille à ce qu'elle soit mise en œuvre systématiquement dans tous les domaines politiques. Lors de ses réunions, tous les ministères sont représentés au niveau du secrétaire d'État administratif.

Selon le sujet traité, des **experts indépendants** sont invités aux réunions. Les présidents du Conseil pour le développement durable et du Conseil consultatif parlementaire assistent également aux réunions.

Un groupe de travail placé sous la direction de la Chancellerie fédérale assure la préparation des réunions du Comité des secrétaires d'État pour le développement durable et l'accompagnement de la mise en œuvre de la stratégie allemande de développement durable et de sa mise à jour. Chaque ministère rend en outre compte une fois par législature de la mise en œuvre de la stratégie.

c) Conseil pour le développement durable

Le Conseil pour le développement durable conseille le gouvernement fédéral déjà **depuis 2001** pour toutes les questions ayant trait au développement durable et élabore des contributions pour développer la stratégie. Il publie des avis sur des thèmes relatifs au développement durable et contri-

bue à sensibiliser l'opinion publique et à promouvoir le dialogue sur le développement durable au sein de la société. Ses **15 membres** nommés pour une durée de trois ans par la chancellerie fédérale – les membres actuels ayant été nommés au 1er janvier 2020 – représentent de par leur personne et leur profession les trois dimensions du développement durable. Il est professionnellement indépendant.

Parmi les nombreuses activités du Conseil figurent notamment un réseau de cellules régionales de stratégies de développement durable (**RENN** – Regionale Netzstellen Nachhaltigkeitsstrategien), le code allemand du développement durable (**DNK**) qu'il a élaboré et auquel souscrivent actuellement plus de 600 entreprises, l'organisation de la participation allemande à la Semaine européenne du développement durable (**ESDW**) et la conception et la mise en œuvre de l'Alliance pour le développement durable (voir plus loin).

d) Conseil consultatif parlementaire pour le développement durable

Le Conseil consultatif parlementaire pour le développement durable suit **depuis 2004** la stratégie nationale de développement durable ainsi que la stratégie européenne en faveur du développement durable.

En outre, il procède depuis 2009 à **l'évaluation de l'impact de la législation sur le développement durable**. Ses avis viennent alimenter l'évaluation effectuée par les comités compétents.

Une première **semaine plénière du développement durable** s'est déroulée en septembre 2020.

e) Coordinateurs ministériels

Pour garantir une action concertée et conjointe des ministères et du gouvernement fédéral, chaque ministère désigne depuis le premier semestre 2017 un coordinateur ministériel pour le développement durable.

Les coordinateurs ministériels sont les **interlocuteurs centraux** pour les questions liées au développement durable. Ils sont associés dans leurs ministères respectifs à la mise en œuvre par tous les services de la stratégie et du Programme 2030, par exemple pour la prise en compte des aspects relatifs au développement durable dans les procédures législatives et réglementaires.

5. Outils, procédures, leviers

Pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, le gouvernement fédéral recourt à toute une série d'outils et procédures stratégiques. La réalisation des objectifs de développement durable implique non seulement d'agir dans

les domaines politiques concernés, mais aussi de disposer d'un cadre général permettant le développement durable.

a) Analyse d'impact des lois sur le développement durable

Chaque proposition de loi ou de règlement doit, avant son adoption, faire l'objet d'une **évaluation de son impact sur le développement durable** en conformité avec l'article 44, paragraphe 1, quatrième phrase, du Règlement commun des ministères fédéraux (GGO). Les critères déterminants de l'évaluation sont les objectifs et les indicateurs de la stratégie, les principes du développement durable et les autres liens avec les différents ODD.

Pour améliorer la qualité de l'évaluation d'impact sur le développement durable dans le cadre de l'analyse d'impact et faciliter en même temps l'évaluation, un outil informatique a été mis au point (**évaluation électronique de l'impact sur le développement durable, eNAP**). Les utilisateurs sont guidés de manière systématique à travers les éléments de la stratégie essentiels pour l'évaluation. L'eNAP, introduite le 1er mars 2018, est la procédure standard utilisée par les ministères pour leurs évaluations d'impact sur le développement durable.

b) Communication

La communication relative à la mise en œuvre de la stratégie allemande de développement durable est une **préoccupation majeure de la politique allemande de développement durable** et figure parmi les priorités des activités de relations publiques de l'Office de presse fédéral et des ministères.

c) Levier financier

Le gouvernement fédéral a défini cinq leviers pour la mise en œuvre du Programme 2030 : gouvernance, mobilisation et participation sociales, finances, recherche ainsi que responsabilité et coopération internationales.

Les finances publiques constituent un levier important pour atteindre les objectifs du développement durable et réaliser des progrès dans les domaines de transformation, qu'il s'agisse du budget fédéral dans son ensemble, des subventions et placements qui y sont prévus ou de **l'approvisionnement durable** en produits et services. Les subventions font l'objet, sur la base des lignes directrices de la politique des **subventions**, d'une évaluation de leur impact sur le développement durable de même que d'une évaluation régulière, qui s'orientent sur les objectifs de la stratégie allemande de développement durable et se concentrent sur les effets économiques, écologiques et sociaux à long terme.

Pour utiliser davantage encore la politique financière et budgétaire comme levier stratégique en faveur du développement durable, le gouvernement fédéral va examiner dans le cadre d'un projet pilote quelles sont les possibilités d'**associer** les ODD et les objectifs et indicateurs de la stratégie et le budget fédéral.

Par un programme régulier d'**émission d'obligations fédérales vertes** (première émission au 2^e semestre 2020 avec un volume global de 11,5 milliards d'euros), la Fédération fournit une importante contribution au développement du marché des produits financiers durables.

d) Gouvernance durable/formation continue

Depuis 2010, l'administration fédérale s'est fixé par le **Programme d'action durable** des objectifs concrets afin d'orienter son action sur le développement durable. Une fois par an, l'état des lieux de ce programme est analysé et un rapport de suivi est publié.

Le Programme du 30 mars 2015 s'adresse à toutes les autorités et institutions de l'administration fédérale directe et regroupe les mesures sous onze rubriques : rôle exemplaire de la Fédération en matière de construction durable, protection climatique pour contribuer à la neutralité climatique de l'administration fédérale, utilisation d'énergies renouvelables pour l'approvisionnement en chaleur des bâtiments fédéraux, feuille de route pour la réhabilitation énergétique des biens immobiliers fédéraux, systèmes de gestion de l'énergie et de l'environnement, marchés publics, critères de durabilité pour le secteur des cantines, réduction et compensation des émissions de CO₂ dues aux transports, organisation de manifestations, conciliation vie professionnelle et vie familiale/soins avec participation à égalité aux postes de direction, ouverture interculturelle de l'administration.

Une mise à jour du Programme d'action durable est prévue d'ici à l'été 2021.

Le programme de protection du climat à l'horizon 2030 du gouvernement fédéral et la loi fédérale sur la protection du climat avaient à l'automne 2019 déjà fixé 2030 comme année cible pour la neutralité climatique de l'administration fédérale. À l'appui des diverses tâches, le ministère fédéral de l'Environnement (BMU) a, sur décision du Comité des secrétaires d'État pour le développement durable, institué une **unité de coordination Administration fédérale climatiquement neutre (KKB)**. Le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et le BMU ont déjà, en 2019 et 2020 respectivement, rendu climatiquement neutres leurs administrations en vertu du principe « éviter vaut mieux que réduire vaut mieux que compenser ».

Le Programme d'action durable vise également à améliorer en permanence la prise en compte, dans le cadre des **marchés publics**, des aspects liés au développement durable. Un rôle important est joué à ce niveau notamment par le **Centre d'excellence pour l'approvisionnement durable (KNB)** institué auprès du Service des achats du ministère fédéral de l'Intérieur.

Depuis janvier 2020, la cellule « Formation au développement durable » a été mise en place à l'**Académie fédérale d'administration publique (BAKöV)**. Elle propose à l'encadrement et au personnel de l'administration fédérale, en adéquation avec leurs besoins, des mesures de formation continue et de soutien sur le thème du développement durable.

V. Une alliance au service du développement durable

Un principe essentiel du Programme 2030 est la démarche multipartite. Le développement durable requiert l'interaction de tous les acteurs publics et non publics.

1. Participation des acteurs sociaux au travail de la stratégie

Le gouvernement fédéral a mis en place dans la nouvelle version de la stratégie de nouveaux formats pour le concours des acteurs sociaux :

a) Forum durabilité

Lors du Forum durabilité, qui a lieu une fois par an, le gouvernement fédéral examine avec les acteurs sociaux l'état des lieux de la mise en œuvre du Programme 2030 et de la mise à jour de la stratégie.

b) Groupe de dialogue

Depuis juin 2018, un groupe constitué de **15 institutions/organisations** (le « Groupe de dialogue ») contribue à la préparation des thèmes centraux des réunions du Comité des secrétaires d'État. Ces institutions/organisations sont représentatives des secteurs de l'économie, de l'environnement, des affaires sociales et du développement/des affaires internationales. Le ministère assumant la préparation thématique de chaque réunion spécifique invite en outre à une réunion du Groupe de dialogue, pour préparer la réunion du Comité des secrétaires d'État, cinq autres organisations/institutions particulièrement concernées par le thème en question.

c) Plateforme scientifique Développement durable 2030

Depuis 2017, la plateforme scientifique Développement durable 2030 (wpm 2030) mise en place sur la base de la stratégie constitue une interface entre la science, la société et la politique. Elle apporte le soutien de sa compétence scientifique à la mise en œuvre de la stratégie et du Programme 2030.

2. Länder/niveau communal

a) Länder

Au sein du système fédéral de la République fédérale d'Allemagne, les Länder assument des compétences législatives et administratives dans des domaines importants du développement durable. C'est donc un rôle décisif qui leur revient pour la mise en œuvre de la stratégie allemande de développement durable et du Programme 2030.

La rencontre semestrielle **d'échange d'expériences Fédération-Länder pour le développement durable (BLE NE)** est un nouveau format d'échanges réguliers au niveau de la Fédération et des Länder sur les thèmes d'actualité du développement durable. Ses réunions sont préparées et dirigées en collaboration avec la Chancellerie fédérale par le Land assumant la présidence de la conférence des ministres-présidents des Länder. En 2018, un ensemble d'indicateurs communs pour la Fédération et les Länder a été fixé sur la base des indicateurs de la stratégie.

La volonté politique d'agir ensemble se manifeste aussi dans la **déclaration « Ensemble pour le développement durable – notre responsabilité pour un avenir propice en Allemagne, en Europe et dans le monde »** de la chancière fédérale et des chefs de gouvernement des Länder du 6 juin 2019. La Fédération et les Länder ont annoncé dans cette déclaration qu'ils feraient des principes de durabilité énoncés par la stratégie la « boussole commune » de leur action politique. La Fédération et les Länder se prononcent aussi en faveur d'une alliance pour le développement durable.

b) Communes

Dans un système fédéral multi-niveaux, tous les niveaux étatiques assument ensemble la responsabilité de la réalisation des objectifs du Programme 2030 en Allemagne et avec l'Allemagne. L'élaboration et la mise en œuvre de **stratégies intégrées de développement durable au niveau communal** représentent un outil important qu'il conviendra de renforcer encore à l'avenir. Pour pouvoir mettre en évidence la contribution des communes au Programme 2030, les associations communales ont élaboré en collaboration avec d'autres acteurs des indicateurs des ODD pour les communes (www.sdg-portal.de).

3. Acteurs sociaux

Le gouvernement fédéral a défini dans la nouvelle version 2016 de la stratégie allemande de développement durable le **renforcement de la coopération avec les acteurs sociaux** comme l'une des priorités du développement de la stratégie. Le gouvernement fédéral continuera d'associer intimement la société civile au développement de la stratégie et à d'autres processus liés au développement durable. Ceci concerne également l'élaboration du Rapport National Volontaire qui sera présenté aux Nations Unies en 2021 et pour lequel une participation de la société civile est prévue.

Science

Les enjeux sociaux, environnementaux et économiques du Programme 2030 ne pourront être maîtrisés sans le concours de la **science**. Une science indépendante est un immense **moteur d'innovation pour un avenir durable** au sens des 17 ODD.

L'Allemagne possède un système scientifique performant qui depuis des années apporte sur le plan tant national qu'international des contributions essentielles pour assurer l'avenir, par exemple au sein du Conseil scientifique consultatif du Gouvernement fédéral sur les changements environnementaux mondiaux (WBGU) ou du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Ces instances, de même que d'autres, mettent en évidence les évolutions et les risques sur le long terme, et présentent des possibilités de démarches concrètes pour les processus sociaux et politiques.

Le paysage allemand de la recherche contribue par sa force novatrice à l'élaboration de nouvelles solutions et de nouveaux produits à l'appui de la réalisation des ODD en Allemagne et dans le monde. Cette force novatrice mise sur un facteur décisif : des démarches de recherche interdisciplinaires et transdisciplinaires qui favorisent l'échange entre la science et la politique, entre la société et l'économie. Un rôle particulier revient à cet égard au programme **Recherche pour un développement durable (FONA)**, qui bénéficie du soutien du ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche.

Économie

De nombreux ODD **concernent directement l'économie**. C'est le cas notamment des ODD 8 : Travail décent et croissance économique, 9 : Industrie, innovation et infrastructures et 12 : Consommation et production durables. Mais la croissance économique se répercute indirectement aussi sur d'autres segments du Programme 2030. À défaut d'une croissance à grande échelle et inclusive, il sera impossible de réaliser des progrès significatifs dans la lutte contre la pauvreté et la faim (ODD 1 et 2) et dans l'objectif Bonne santé et bien-être formulé par l'ODD 3.

Parmi les cadres et activités qui exigent et soutiennent la **responsabilité entrepreneuriale** figurent sur le plan international par exemple les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ou le Pacte mondial des Nations Unies. Au niveau national, c'est le Plan d'action national sur les entreprises et les droits humains (NAP) qui constitue le cadre de référence essentiel. Il est flanqué par de nombreuses initiatives des entreprises comme « econsense » et « Chemie hoch drei » de même que par des initiatives multipartites comme les Forums Cacao durable et Huile de palme durable ou l'Alliance pour les textiles durables, mais aussi la Fondation Prix allemand du développement durable. Toutes ces initiatives peuvent impulser d'autres activités favorisant le développement durable dans l'économie. Les représentants de milieux économiques participent par ailleurs, aux côtés des syndicats, des organisations non gouvernementales et du monde de la science et de la politique, au Forum national du gouvernement fédéral sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Parallèlement à l'économie productive et au secteur des services, le **secteur financier** joue un rôle particulièrement important. La principale tâche du secteur financier consiste à fournir des capitaux d'investissement pour les projets des entreprises de production. Une prise en compte plus systématique des critères de durabilité des décisions d'investissement (critères « ESG » : environnement, social, gouvernance) s'impose. Les investissements durables ont une perspective à long terme et bénéficient, en tenant compte des limites écologiques et des aspects sociaux, de bénéfices supérieurs à la moyenne.

4. Sur la voie d'une Alliance pour le développement durable

Le succès du Programme 2030 et de la stratégie allemande de développement durable ne peut se concevoir qu'à la condition d'un large soutien et d'un engagement actif de la société. En effet, la mise en œuvre du Programme 2030 est une tâche incombant à la société tout entière.

D'innombrables citoyens s'engagent déjà dans de nombreuses organisations et initiatives en faveur du développement durable – en Allemagne et dans le monde. En Allemagne, ce sont quelque 30 millions de bénévoles qui fortifient ainsi la cohésion sociale. Au quotidien aussi, chacune et chacun peut apporter d'importantes contributions.

Il s'agit de rendre visible cet engagement social, de le renforcer encore et de connecter les acteurs.

Tel est l'objectif assigné à l'**Alliance pour le développement durable**, lancée sur la base d'une décision de la Fédération et des Länder du 12 novembre 2020 et dont les opérations doivent commencer à l'été 2021. Les Länder se sont félicités que la Fédération ait **chargé le Conseil pour le développement durable** de la conception et de la mise en œuvre de l'Alliance.

VI. Perspectives

La politique de durabilité est un processus qu'il importe de faire progresser en permanence, sans limite de législature. La politique de durabilité constitue donc une tâche incessante. Elle inclut la vérification et le développement permanents de la stratégie allemande de développement durable en coopération avec les acteurs sociaux.

Le gouvernement fédéral poursuivra donc en continu son travail sur la stratégie.

Il le fera en ce qui concerne tant le travail du Comité des secrétaires d'État pour le développement durable que la poursuite des objectifs de la stratégie dans le cadre de l'action des ministères – surtout dans les domaines politiques où l'on estime aujourd'hui que les objectifs ne seront pas atteints (indicateurs « à la traîne »). Une attention spécifique portera sur les domaines de transformation fixés pour la première fois dans la stratégie.

La mise en place d'une Alliance pour le développement durable viendra s'y ajouter. À l'avenir aussi, une politique ambitieuse de durabilité est tributaire de l'engagement de tous les acteurs sociaux.

La voie vers un développement durable à l'échelon tant mondial que national est rendue plus ardue encore par la pandémie de coronavirus – mais nous n'en devons pas moins la suivre. Il nous faut **poser maintenant les jalons** requis, dans tous les domaines, pour la transformation approfondie qui s'impose.

Ensemble, nous pouvons y parvenir – c'est de nous que cela dépend.



Vue d'ensemble : contenu et pilotage de la stratégie allemande de développement durable (système de gestion durable)

I. Importance, fondements et portée de la durabilité en tant qu'instrument de pilotage

1. Le développement durable (durabilité) est le principe directeur de la politique du gouvernement fédéral. En tant qu'objectif et critère de l'action gouvernementale aux échelons national, européen et international, il doit être respecté dans les mesures prises dans tous les domaines politiques. La finitude des ressources de notre planète et la réalisation d'une vie digne pour tous constituent le cadre absolu des décisions politiques.

2. La durabilité vise à établir l'équité intergénérationnelle, la cohésion sociale, la qualité de vie et le respect de la responsabilité internationale. En ce sens, la performance économique, la protection des ressources naturelles et la responsabilité sociale doivent être réunies pour pérenniser les développements.

3. La stratégie allemande de développement durable est la stratégie de 2002 (stratégie nationale de développement durable) dans sa version de 2016 remise à jour ici. Elle décrit un processus à long terme de développement politique et sert de fil conducteur.

4. Afin de souligner l'importance du développement durable pour tous les domaines politiques et assurer un pilotage intersectoriel, ce dossier relève de la compétence de la Chancellerie fédérale, chargée de la coordination au niveau national.

5. Des synergies entre toutes les parties prenantes sont déterminantes pour la mise en œuvre du développement durable :

a) au niveau international

L'Allemagne agit en faveur du développement durable aux Nations Unies (notamment au sein du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, HLPF) et dans le cadre d'autres formats tels que le G7 et le G20, ainsi que sur le plan bilatéral.

b) au niveau européen

L'Allemagne

- s'engage pour renforcer la durabilité et mettre en œuvre le Programme 2030 à l'échelon européen, notamment par une stratégie de mise en œuvre et la

coordination de sa stratégie et des autres stratégies nationales,

- coopère étroitement avec les autres pays européens (notamment dans le cadre du réseau ESDN) sur les questions de développement durable.

c) au niveau des Länder et des communes

Les Länder et les communes échangent régulièrement sur la durabilité dans le cadre des organes appropriés, et notamment de l'échange d'expériences Fédération-Länder pour le développement durable, le but étant de mieux coordonner les activités et les objectifs. Ce format est basé sur la déclaration commune de la Fédération et des Länder du 6 juin 2019 sur le développement durable. Les associations communales participent elles aussi au travail de la stratégie.

6. Acteurs sociaux : Alliance pour le développement durable

Le gouvernement fédéral voit dans le développement durable un effort collectif auquel tous les acteurs sociaux doivent être associés.

- Les acteurs de la société civile (citoyennes et citoyens, syndicats, Églises et associations de la société civile) sont appelés de diverses manières à contribuer à la mise en œuvre du développement durable et y sont associés en permanence. Les consommateurs apportent notamment des contributions individuelles en choisissant certains produits qu'ils utilisent en faisant preuve de responsabilité sociale et environnementale et en tenant compte de l'aspect économique.

- Le secteur privé – entreprises, chambres et associations – doit contribuer au développement durable. C'est ainsi par exemple que les entreprises assument la responsabilité de leur production et de leurs produits et services ainsi que de leurs chaînes d'approvisionnement/du respect des droits humains. L'information des consommateurs sur l'incidence des produits sur leur santé et sur l'environnement ainsi que sur les modes de production durable relève également de cette responsabilité.

- Les milieux scientifiques jouent un rôle important dans le développement de la stratégie allemande de développement durable sur la base de connaissances et de données factuelles et dans sa mise en œuvre.

- Les professionnels de la culture et des médias esquissent les modèles d'une société où nous voudrions vivre à l'avenir et agissent comme moteurs d'innovation pour le développement durable.

II. Concept de gestion durable

1. Pour examiner et élaborer des mesures dans leurs domaines de compétences respectifs, les ministères s'appuient sur le concept de gestion du développement durable. Celui-ci comprend les trois éléments suivants :

- principes du développement durable (cf. 2.)
- indicateurs et objectifs (cf. 3.)
- suivi (cf. 4.)

2. Principes du développement durable

Les principes qui suivent décrivent les impératifs fondamentaux d'une politique durable. Ils permettent d'opérationnaliser le principe directeur du développement durable et s'orientent sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 face à l'absolue nécessité d'une transformation de notre société et de notre économie.

(1.) Appliquer systématiquement le développement durable en tant que principe directeur dans tous les domaines et pour toutes les décisions

L'objectif général et le critère de référence de toute action, c'est d'assurer durablement les ressources naturelles du monde nécessaires à notre existence et de permettre à chacun de vivre dans la dignité, maintenant et à l'avenir.¹

À cet effet, toute prise de décision doit intégrer dans une même réflexion performance économique, protection des ressources naturelles, justice sociale et égalité des chances, en tenant compte des interactions systémiques et des innovations technologiques et sociales, afin d'assurer, y compris dans une perspective mondiale, la viabilité écologique et sociale des développements pour les générations actuelles et futures. L'action politique doit être cohérente.

(2.) Assumer ses responsabilités au niveau mondial

a) En conformité avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et avec l'Accord de Paris sur le climat, il faut au niveau mondial connecter :

- la lutte contre la pauvreté, la faim et l'inégalité et l'exclusion sociales,
- le respect, la protection et la garantie des droits humains,

- la pleine participation de chacun au développement économique et social,

- la protection de l'environnement, et en particulier du climat, y compris le respect des limites de la résistance écologique dans le cadre régional et mondial,

- et une gouvernance où prévalent la primauté du droit et la responsabilité.

b) L'Allemagne doit prendre en compte et promouvoir le développement durable dans d'autres pays. Il faut autant que possible éviter que notre action en Allemagne ne se traduise par des charges pour les populations et l'environnement dans d'autres pays.

(3.) Préserver les ressources naturelles nécessaires à notre existence

a) Pour préserver les ressources naturelles et respecter les limites planétaires, il faut au plus vite boucler les cycles de matières ou les concilier avec les processus et fonctions écosystémiques. Ceci implique

- de n'exploiter les ressources naturelles renouvelables, comme par exemple la forêt ou les réserves halieutiques, que dans le respect de leur capacité de régénération, et de ne pas porter atteinte à leurs autres fonctions écologiques ;

- de n'utiliser les ressources naturelles non renouvelables, comme par exemple les ressources minérales ou les sources d'énergie fossiles, qu'aussi parcimonieusement que possible ; les ressources renouvelables devraient se substituer à l'utilisation des ressources non renouvelables dans la mesure où cette substitution réduit l'impact environnemental et est également durable sous tous ses aspects ;

- que toute émission de substances doit respecter le principe de précaution dans le cadre des limites écologiques de la résilience des systèmes naturels (réactivité environnementale).

b) Il convient d'éviter les dangers et les risques injustifiés pour la santé humaine et la nature.

(4.) Renforcer la gouvernance durable

a) Il faut gérer les mutations structurelles nécessaires pour la durabilité de la consommation et de la production mondiales, de même que les modernisations techniques ainsi requises, de manière économiquement efficace et assurer leur viabilité écologique et sociale et leur équité intergénérationnelle dans le contexte national et mondial.

¹ Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland), 1987

- b) Il faut découpler la consommation d'énergie et de ressources naturelles et le volume de transports de la croissance économique. En même temps, il faut s'efforcer de freiner l'augmentation de la demande d'énergie, de ressources naturelles et de transports et d'obtenir des gains d'efficacité se traduisant par des réductions de la consommation (découplage absolu).
- c) Une agriculture et une industrie halieutique durables doivent être productives, compétitives, socialement adéquates et respectueuses de l'environnement ; elles doivent notamment protéger la biodiversité, les sols et l'eau et satisfaire aux critères d'un élevage respectant le bien-être animal et d'une protection préventive, notamment sanitaire, des consommateurs.
- d) Les budgets publics doivent respecter les principes de l'équité intergénérationnelle dans toutes les dimensions du développement durable. Les marchés financiers doivent tenir compte des impératifs de développement durable.

(5.) Préserver et améliorer la cohésion sociale dans une société ouverte

Afin de renforcer la cohésion sociale et de n'exclure personne, il faut

- vaincre et prévenir dans toute la mesure du possible la pauvreté et l'exclusion sociale et promouvoir la prospérité inclusive,
- poursuivre l'égalité régionale des conditions de vie,
- faire bénéficier toutes et tous des mêmes chances d'avoir part au développement économique,
- mettre en œuvre suffisamment tôt les mesures d'adaptation nécessaires pour faire face à l'évolution démographique dans la politique, le milieu des affaires et la société,
- faire en sorte que toutes et tous puissent avoir part pleinement et sans discrimination à la vie sociale, culturelle et politique,
- apporter dans le monde entier des contributions à la réduction de la pauvreté et de l'inégalité.











(6.) Faire de l'éducation, de la science et de l'innovation les moteurs d'un développement durable










- a) Les qualifications et les compétences nécessaires devront être ancrées dans l'ensemble du système éducatif dans le sens d'une « éducation au développement durable ».








Les possibilités de bénéficier d'une éducation de haute qualité et d'acquérir des compétences d'action pour le développement durable devront être améliorées sans considération d'origine, de sexe ni d'âge.










- b) Les acquis scientifiques devront constituer la base de toutes les décisions. Il incombera à la science et à la recherche de s'orienter davantage sur les objectifs et les enjeux d'un développement durable mondial.
- c) Les processus d'innovation, notamment dans le contexte de la numérisation, devront dès le départ tenir systématiquement compte des aspects de durabilité, afin d'ouvrir des perspectives de développement durable et d'éviter tout risque pour les personnes et l'environnement. Il faudra en même temps renforcer l'esprit d'innovation et la portée de l'innovation.











3. Le développement durable est mesuré dans 39 domaines à l'aide des indicateurs phares suivants :








N°	Catégories d'indicateurs <i>Postulat de durabilité</i>	Indicateurs	Objectifs	Statut
ODD 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde				
1.1.a	Pauvreté <i>Réduire la pauvreté</i>	Privation matérielle	D'ici à 2030, maintenir la part de personnes en situation de privation matérielle bien en dessous du niveau de l'UE-28	
1.1.b		Privation matérielle grave	D'ici à 2030, maintenir la part de personnes en situation de privation matérielle bien en dessous du niveau de l'UE-28	
ODD 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable				
2.1.a	Exploitation des terres <i>Produire de manière respectueuse de l'environnement dans nos paysages ruraux</i>	Excédent d'azote de l'agriculture	Réduire l'excédent de bilan azoté en Allemagne en moyenne annuelle à 70 kg/ha de superficie agricole utilisée (SAU) pour 2008–2032	
2.1.b		Agriculture biologique	D'ici à 2030, porter la part de l'agriculture biologique à 20% de la superficie agricole utilisée	
2.2	Sécurité alimentaire <i>Réaliser dans le monde entier le droit à l'alimentation</i>	Appui à la bonne gouvernance pour parvenir à une alimentation adéquate dans le monde entier	D'ici à 2030, augmenter de façon appropriée le pourcentage de fonds versés pour l'application des lignes directrices et recommandations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies (CFS) sur le total des dépenses de sécurité alimentaire	–
ODD 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge				
3.1.a	Santé et alimentation <i>Vivre plus longtemps en bonne santé</i>	Mortalité prématurée (femmes)	D'ici à 2030, réduction à 100 décès pour 100 000 femmes	
3.1.b		Mortalité prématurée (hommes)	D'ici à 2030, réduction à 190 décès pour 100 000 hommes	
3.1.c		Taux de jeunes fumeurs	D'ici à 2030, réduction à 7%	
3.1.d		Taux de fumeurs adultes	D'ici à 2030, réduction à 19%	
3.1.e		Taux d'obésité chez les enfants et les jeunes	Enrayer durablement l'augmentation	–
3.1.f		Taux d'obésité chez les adultes	Enrayer durablement l'augmentation	
3.2.a	Qualité de l'air <i>Préserver un environnement sain</i>	Émissions de polluants atmosphériques	D'ici à 2030, réduire les émissions à 55% par rapport au niveau de 2005 (moyenne non pondérée des cinq polluants atmosphériques)	









3.2.b		Part de la population exposée à une haute concentration de particules fines PM10	D'ici à 2030, parvenir si possible dans toute l'Allemagne à une concentration moyenne annuelle des particules fines PM10 de 20 microgrammes par mètre cube, seuil recommandé par l'OMS	
3.3	Santé mondiale <i>Renforcer l'architecture sanitaire mondiale</i>	Contribution de l'Allemagne à la prévention des pandémies et à la réponse aux pandémies dans le monde	D'ici à 2030, augmentation des dépenses	
ODD 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie				
4.1.a	Éducation <i>Améliorer en permanence l'éducation et les qualifications</i>	Décrochage scolaire	D'ici à 2030, réduction à 9,5 %	
4.1.b		Titulaires de qualifications universitaires et de qualifications professionnelles avancées (proportion des 30-34 ans titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur ou d'un diplôme de niveau post-secondaire non supérieur)	D'ici à 2030, augmentation à 55 %	
4.2.a	Des perspectives pour les familles <i>Améliorer les possibilités de concilier vie familiale et professionnelle</i>	Prise en charge de la petite enfance en journée continue 0-2 ans	D'ici à 2030, augmentation à 35 %	
4.2.b		Prise en charge de la petite enfance en journée continue 3-5 ans	Augmentation à 60 % d'ici à 2020 et à 70 % d'ici à 2030	
ODD 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles				
5.1.a	Égalité des sexes <i>Promouvoir l'égalité des sexes et la répartition des tâches au sein du couple</i>	Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	Réduire l'écart à 10 % d'ici à 2020, le maintenir à ce niveau d'ici à 2030	
5.1.b		Femmes aux postes de direction en entreprise	D'ici à 2030, augmenter à 30 % la proportion de femmes dans les conseils d'administration des entreprises cotées en Bourse et à gestion paritaire	
5.1.c		Femmes aux postes de direction dans la fonction publique de la Fédération	D'ici à 2025, participation sur un pied d'égalité des femmes et des hommes aux fonctions de direction de la fonction publique	







5.1.d		Part des pères dans le salaire parental	D'ici à 2030, 65 %	
5.1.e	<i>Renforcer mondialement la participation des femmes à la vie économique</i>	Qualifications professionnelles des femmes et des filles à travers la coopération au développement allemande	D'ici à 2030, augmenter successivement cette participation d'un tiers par rapport à l'année de référence 2015	-
ODD 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable				
6.1.a	Qualité de l'eau <i>Réduire les pollutions de l'eau</i>	Phosphate total dans les cours d'eau	D'ici à 2030, atteindre un niveau égal ou inférieur aux valeurs indicatives concernant les eaux à tous les points de prélèvement	
6.1.b		Nitrates dans les nappes phréatiques	D'ici à 2030, respecter le seuil de 50 milligrammes par litre pour les nitrates à tous les points de prélèvement	
6.2.a	Eau potable et assainissement <i>Améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement à l'échelle mondiale, meilleure qualité (sûre)</i>	Nombre de personnes ayant nouvellement accès ou un accès de meilleure qualité à l'eau potable grâce à l'aide allemande	D'ici à 2030, 6 millions de personnes par an	-
6.2.b		Nombre de personnes ayant nouvellement accès ou un accès amélioré à l'assainissement grâce à l'aide allemande	D'ici à 2030, 4 millions de personnes par an	-
ODD 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable				
7.1.a	Préserver les ressources naturelles <i>Utiliser les ressources naturelles de manière économe et efficace</i>	Productivité énergétique finale	Augmenter de 2,1 % par an durant la période 2008-2050	
7.1.b		Consommation d'énergie primaire	Réduire la consommation de 20 % d'ici à 2020, 30 % d'ici à 2030 et 50 % d'ici à 2050 par rapport au niveau de 2008	
7.2.a	Énergies renouvelables <i>Développer l'approvisionnement en énergie de l'avenir</i>	Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie	Augmenter la part à 18 % d'ici à 2020, 30 % d'ici à 2030, 45 % d'ici à 2040 et 60 % d'ici à 2050	
7.2.b		Part de l'électricité d'origine renouvelable dans la consommation brute d'électricité	Augmenter la part à au moins 35 % d'ici à 2020, 65 % d'ici à 2030, et parvenir d'ici à 2050 à la neutralité carbone de l'électricité produite et consommée en Allemagne	

ODD 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous				
8.1	Préserver les ressources naturelles <i>Utiliser les ressources naturelles de manière économe et efficace</i>	Productivité totale des matières premières	D'ici à 2030, maintenir la tendance de 2000–2010	
8.2.a	Endettement public <i>Assainir les budgets et réaliser l'équité inter-générationnelle</i>	Déficit public	Déficit public annuel inférieur à 3 % du PIB Maintien jusqu'en 2030	
8.2.b		Déficit structurel	Budget public en équilibre structurel, déficit public structurel total de max. 0,5 % du PIB Maintien jusqu'en 2030	
8.2.c		Endettement	Taux d'endettement max. de 60 % du PIB Maintien jusqu'en 2030	
8.3	Prévoyance économique <i>Créer des conditions propices aux investissements et préserver durablement la prospérité</i>	Rapport entre la formation brute de capital fixe et le PIB	Taux d'évolution approprié Maintien jusqu'en 2030	
8.4	Performance économique <i>Augmenter la performance économique de manière sociale et respectueuse de l'environnement</i>	Produit intérieur brut par habitant	Croissance économique constante et appropriée	
8.5.a	Emploi <i>Augmenter le niveau d'emploi</i>	Taux d'emploi total (20–64 ans)	D'ici à 2030, augmentation à 78 %	
8.5.b		Taux d'emploi des seniors (60–64 ans)	D'ici à 2030, augmentation à 60 %	
8.6	Chaînes d'approvisionnement mondiales <i>Permettre un travail décent partout dans le monde</i>	Membres de l'alliance textile allemande	D'ici à 2030, nette augmentation	

ODD 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation				
9.1.a	Innovation <i>Construire l'avenir avec de nouvelles solutions</i>	Dépenses de recherche et développement privées et publiques	D'ici à 2025, au moins 3,5 % du PIB par an	
9.1.b		Déploiement des infrastructures à large bande – proportion de ménages ayant accès au haut débit Gigabit	D'ici à 2025, installer des réseaux Gigabit dans toute l'Allemagne	–
ODD 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre				
10.1	Égalité des chances dans l'éducation <i>Améliorer la réussite scolaire des étrangers en Allemagne</i>	Jeunes étrangers titulaires d'un diplôme de fin de scolarité	D'ici à 2030, augmenter la proportion de jeunes étrangers quittant l'école avec au moins un certificat de fin d'enseignement général du premier cycle du secondaire (Hauptschulabschluss) et l'harmoniser avec le pourcentage des jeunes Allemands	
10.2	Répartition équitable <i>Éviter de trop grandes disparités en Allemagne</i>	Coefficient de Gini des revenus après transferts sociaux	D'ici à 2030, assurer un coefficient de Gini des revenus après transferts sociaux inférieur à la valeur de l'UE-28	
ODD 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables				
11.1.a	Occupation des surfaces <i>Utilisation durable des sols</i>	Augmentation des surfaces consacrées à l'habitat et aux transports en ha par jour	D'ici à 2030, réduire à moins de 30 ha par jour en moyenne	
11.1.b		Perte d'espace libre	Réduire la perte d'espace libre par habitant	
11.1.c		Densité de population	Pas de réduction de la densité de population	
11.2.a	Mobilité <i>Garantir la mobilité et soulager l'environnement</i>	Consommation finale d'énergie du transport de marchandises	D'ici à 2030, réduire la consommation de 15 à 20 %	
11.2.b		Consommation finale d'énergie du transport de personnes	D'ici à 2030, réduire la consommation de 15 à 20 %	
11.2.c		Accès aux moyennes et grandes agglomérations par les transports en commun	Réduire la durée moyenne des trajets en transports en commun	–
11.3.	Logement <i>Des logements abordables pour tous</i>	Taux d'effort locatif excessif	D'ici à 2030, réduire à 13 % la proportion de personnes dans la population ayant un taux d'effort locatif excessif	
11.4.	Patrimoine culturel <i>Améliorer l'accès au patrimoine culturel</i>	Nombre d'objets dans la Bibliothèque numérique allemande	D'ici à 2030, augmenter à 50 millions le nombre d'objets connectés dans la bibliothèque numérique allemande	

ODD 12. Établir des modes de consommation et de production durables				
12.1.a	Consommation durable <i>Établir une consommation écologique et sociale</i>	Part de marché des produits avec label écologique public (à terme : part de marché des produits et des services garantis par un label écologique et social crédible et ambitieux)	D'ici à 2030, augmenter la part de marché à 34 %	
12.1.ba		Sollicitation mondiale de l'environnement par la consommation des ménages privés – utilisation de matières premières	Baisse continue	
12.1.bb		Sollicitation mondiale de l'environnement par la consommation des ménages privés – consommation d'énergie	Baisse continue	
12.1.bc		Sollicitation mondiale de l'environnement par la consommation des ménages privés – émissions de CO ₂	Baisse continue	
12.2	Production durable <i>Accroître constamment la part de la production durable</i>	Management environnemental EMAS	5 000 sites de l'organisation d'ici à 2030	
12.3.a	Marchés publics durables <i>Accomplir la fonction de modèle des pouvoirs publics pour les marchés publics durables</i>	Part du papier portant le label Ange bleu dans la consommation totale de papier de l'administration fédérale directe	D'ici à 2020, augmentation à 95 %	–
12.3.b		Émissions de CO ₂ des véhicules standard des pouvoirs publics	Nette diminution	–
ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions				
13.1.a	Protection du climat <i>Réduire les émissions de gaz à effet de serre</i>	Émissions de gaz à effet de serre	Réduire les émissions de GES d'au moins 40 % d'ici à 2020, au moins 55 % d'ici à 2030, par rapport au niveau de 1990 ; atteindre la neutralité en matière de gaz à effet de serre d'ici à 2050	
13.1.b	<i>Apporter une contribution au financement climatique international</i>	Financement climatique international visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'adaptation aux changements climatiques	D'ici à 2020, doubler le financement par rapport à 2014	

ODD 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable				
14.1.aa	Protection des océans <i>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines</i>	Apports en nutriments dans les eaux territoriales et marines – apport d'azote par les affluents de la mer Baltique	Maintenir le bon niveau d'après le règlement relatif aux eaux de surface OGewV (la valeur annuelle moyenne de l'apport total d'azote par les affluents de la mer Baltique ne devra pas dépasser 2,6 milligrammes par litre)	
14.1.ab		Apports en nutriments dans les eaux territoriales et marines – apport d'azote par les affluents de la mer du Nord	Maintenir le bon niveau d'après le règlement relatif aux eaux de surface OGewV (la valeur annuelle moyenne de l'apport total d'azote par les affluents de la mer du Nord ne devra pas dépasser 2,8 milligrammes par litre)	
14.1.b		Part de stocks de poissons de pêche durable de la mer du Nord et de la mer Baltique	D'ici à 2020, tous les stocks de poissons de pêche commerciale devront faire l'objet d'une gestion durable en vertu de l'approche du RMD	
ODD 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité				
15.1	Biodiversité <i>Préserver les espèces, protéger les habitats</i>	Biodiversité et qualité des paysages	D'ici à 2030, atteindre l'indice 100	
15.2	Écosystèmes <i>Protéger les écosystèmes, maintenir les services écosystémiques et préserver les habitats</i>	Eutrophisation des écosystèmes	D'ici à 2030, réduction de 35 % par rapport à 2005	
15.3.a	<i>Empêcher la déforestation et protéger les sols partout dans le monde</i>	Préservation et reconstitution de forêts dans les pays en développement dans le cadre du mécanisme de la REDD+	D'ici à 2030, augmenter les versements	
15.3.b		Dépenses brutes de développement allemandes pour la mise en œuvre de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	D'ici à 2030, augmenter les versements	
ODD 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous				
16.1	Criminalité <i>Continuer à renforcer la sécurité des personnes</i>	Infractions	D'ici à 2030, réduire le nombre des infractions recensées à moins de 6 500 pour 100 000 habitants	

16.2	Paix et sécurité <i>Prendre des mesures concrètes de lutte contre la prolifération, notamment des armes de petit calibre</i>	Nombre de projets exécutés dans les régions du monde concernées relatifs à la sécurisation, à l'enregistrement et à la destruction par l'Allemagne d'armes légères et de petit calibre	D'ici à 2030, au moins 15 projets par an	
16.3.a	Bonne gouvernance <i>Lutter contre la corruption</i>	Indice de perception de la corruption en Allemagne	D'ici à 2030, amélioration par rapport à 2012	
16.3.b		Indice de perception de la corruption dans les pays partenaires de la coopération au développement allemande	D'ici à 2030, amélioration par rapport à 2012	
ODD 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser				
17.1	Coopération au développement <i>Appuyer le développement durable</i>	Part des dépenses publiques d'aide au développement dans le revenu national brut	D'ici à 2030, augmentation à 0,7 % du revenu national brut	
17.2	Transfert de connaissances en particulier dans le domaine technique <i>Transmettre des connaissances à l'échelon international</i>	Nombre d'étudiants et de chercheurs en provenance de pays en développement et de PMA par an	Augmentation de 10 % de 2015 à 2020, puis stabilisation	
17.3	Ouvrir les marchés <i>Améliorer les perspectives commerciales des pays en développement</i>	Importations en provenance des pays les moins avancés	D'ici à 2030, augmentation du taux de 100 % par rapport à 2014	

4. Suivi

- a) L'avancement de la mise en œuvre de la stratégie ainsi que les mesures prévues font régulièrement l'objet d'un rapport, et la stratégie, d'une mise à jour :

Tous les deux ans, l'Office fédéral de la statistique publie un rapport de suivi des indicateurs de durabilité. Cette analyse de l'évolution des indicateurs est effectuée sous sa propre responsabilité technique.

Une fois par législature est rédigé un ample rapport sur la stratégie qui rend compte de l'évolution de la stratégie. Ces rapports présentent l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie et énoncent des mesures concrètes en vue de la réalisation des objectifs fixés, et mettent à jour la stratégie.

Les rapports sont transmis pour information au Bundestag.

- b) L'opinion publique est associée très tôt et dans une large mesure au développement de la stratégie.
- c) En outre, les ministères rendent compte une fois par législature, au sein du Comité des secrétaires d'État pour le développement durable, de la contribution qu'ils apportent par l'ensemble de leur politique ministérielle à la mise en œuvre de la stratégie et des ODD, en signalant notamment aussi les conflits d'objectifs et les interactions avec d'autres objectifs. Les rapports des ministères sont publiés et transmis pour information au Conseil consultatif parlementaire pour le développement durable.

III. Institutions

1. C'est le Conseil des ministres qui décide des modifications et des élargissements de la stratégie allemande de développement durable.
2. Le Comité des secrétaires d'État pour le développement durable
 - a) actualise la stratégie,
 - b) vérifie régulièrement le développement des indicateurs,
 - c) sert d'interlocuteur au Conseil consultatif parlementaire pour le développement durable, au Conseil pour le développement durable et aux Länder,
 - d) examine les thèmes d'actualité du travail du gouvernement fédéral en rapport avec le développement durable.

Tous les ministères sont représentés au Comité au niveau des secrétaires d'État administratifs. Le Comité des secrétaires d'État est présidé par le chef de la Chancellerie fédérale.

3. Les réunions du Comité des secrétaires d'État sont préparées par un groupe de travail placé sous la direction de la Chancellerie fédérale, tous les ministères y étant en général représentés au niveau des directeurs compétents en la matière.
4. Le groupe de travail interministériel de suivi des indicateurs du développement durable est chargé, sous la direction du ministre fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité nucléaire et avec la participation de l'Office fédéral de la statistique, des préparatifs techniques concernant la révision et le développement des indicateurs.
5. Au Bundestag, le Conseil consultatif parlementaire pour le développement durable suit la politique de durabilité à l'échelon national, européen et international.
6. Le Conseil pour le développement durable (décision du Conseil des ministres du 26 juillet 2000, modifiée par la décision du 4 avril 2007)
 - a) conseille le gouvernement fédéral dans les questions ayant trait au développement durable,
 - b) élabore des contributions pour développer la stratégie,
 - c) publie des avis sur des thèmes choisis,
 - d) contribue avant tout à sensibiliser l'opinion publique à ces questions et à promouvoir le dialogue sur le développement durable au sein de la société.

Les membres du Conseil sont nommés par la chancellerie fédérale.

IV. Procédure au sein du gouvernement fédéral pour la mise en œuvre de la stratégie

1. Les ministères assument une responsabilité commune à l'égard de la mise en œuvre de la stratégie allemande de développement durable. Afin d'atteindre les objectifs de la stratégie et les objectifs de développement durable à l'échelle mondiale, ils apportent des contributions relevant de leur domaine de compétence, coopèrent entre eux et coordonnent leurs projets avec les Länder et les communes. Ils associent les acteurs économiques et sociaux ainsi que politiques aux processus politiques de décision.

2. Les ministères s'appuient sur la stratégie de développement durable pour orienter leurs activités, y compris leurs pratiques administratives, en fonction de l'impératif de durabilité. Les coordinateurs ministériels pour le développement durable y consacrent leur activité. Ils
 - sont les interlocuteurs centraux pour les questions liées au développement durable,
 - sont associés dans leurs ministères respectifs à la mise en œuvre par tous les services de la stratégie et du Programme 2030,
 - concourent, en vue de renforcer la prise en compte des aspects relatifs au développement durable, aux procédures législatives et réglementaires menées par tous les services, ainsi qu'aux stratégies ministérielles.

3. Pour les projets législatifs, ils évaluent l'impact du développement durable et présentent leurs résultats (article 44, paragraphe 1, quatrième phrase, et article 62, paragraphe 2, en liaison avec l'article 44, paragraphe 1, première phrase, du Règlement commun des ministères fédéraux (GGO). Ils exposent alors, de façon transparente et en tenant compte des progrès prévisibles, les conflits d'objectifs entre les objectifs de durabilité. L'examen est effectué sous l'autorité du ministère compétent pour le projet dans le cadre de l'analyse d'impact de la législation. L'évaluation électronique en ligne de l'impact sur le développement durable (eNAP) est systématiquement utilisée dans tous les projets gouvernementaux pour améliorer la qualité des examens. À titre exceptionnel, il peut être dérogé à cette règle avec l'approbation du coordinateur ministériel pour le développement durable compétent. Les effets sur le développement durable doivent aussi être présentés dans le cas de programmes jouant un rôle particulièrement important pour les objectifs fixés.

4. Les ministères examinent systématiquement l'application des mesures dans le cadre de la stratégie et informent si nécessaire le Comité des secrétaires d'État pour le développement durable des difficultés rencontrées. Ils comparent régulièrement les projets en cours avec les objectifs de la stratégie et examinent si ceux-ci peuvent être atteints, notamment en adaptant ou en mettant fin à ces projets.

5. Dans le cadre de leur propre communication, les ministères veillent à mettre en évidence les liens avec la stratégie de développement durable et avec le Programme 2030 et en particulier les objectifs mondiaux de développement durable (ODD). Les ministères soutiennent l'Office de presse fédéral pour les tâches de communication interministérielle.

6. Pour la mise en œuvre du Programme d'action durable (application concrète de la durabilité dans l'action administrative), les ministères et leurs départements intègrent des critères de durabilité dans leur action administrative. Ils apportent ainsi en même temps une contribution à la réalisation de la neutralité climatique à l'horizon 2030.

Mentions légales

Éditeur

Le gouvernement fédéral

Mise à jour

15 décembre 2020

Décision du Conseil des ministres du 10 mars 2021

Informations complémentaires

www.deutsche-nachhaltigkeitsstrategie.de

www.bundesregierung.de

Crédits photographiques

Symboles des objectifs : www.globalgoals.org

Page 3 : photo : Bundesregierung/Steffen Kugler

Maquette

A Vitamin Kreativagentur GmbH

12203 Berlin

Commande

Publikationsversand der Bundesregierung

Postfach 48 10 09 | 18132 Rostock

Téléphone : 030 18 272 272 1

Fax : 030 18 10 272 272 1

Courriel : publikationen@bundesregierung.de

Commande via le téléphone en langue des signes :

gebaerdentelefon@sip.bundesregierung.de

Commande en ligne :

www.bundesregierung.de/publikationen





Vous pouvez également télécharger ou commander d'autres publications du gouvernement fédéral à l'adresse suivante :

www.bundesregierung.de/publikationen.

Cette brochure est publiée par le gouvernement fédéral dans le cadre de son effort de sensibilisation du public. Elle est distribuée gratuitement et n'est pas destinée à la vente. Elle ne peut être utilisée à des fins de publicité électorale par les partis, les militants ou les assistants électoraux pendant une campagne électorale, qu'il s'agisse d'élections européennes, nationales, régionales ou locales.



www.bundesregierung.de

-  facebook.com/Bundesregierung
-  twitter.com/RegSprecher
-  youtube.com/bundesregierung
-  instagram.com/bundestkanzlerin